

OBJECTIFS :

Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors d'interventions élémentaires sur des installations électriques basse tension.

Permettre à l'employeur de satisfaire aux dispositions du Code du travail, du Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux interventions sur les installations électriques ou dans leur voisinage de la NFC 18-510*

* « Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité par son employeur »

PUBLIC :

Personnel non électricien amené à réaliser hors tension des opérations simples sur des installations électriques : remplacement de fusibles ou de lampes, démontage, connexion de prises ou d'interrupteurs... (plaquistes, agents de maintenance, gardiens d'immeubles...), et devant en conséquence détenir l'habilitation adéquate.

PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et compter.

Le stagiaire doit connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.

Comprendre et parler la langue française.

Préalablement à la formation, le stagiaire aura complété une fiche de renseignements pour définir le besoin et le niveau d'habilitation requis, compte-tenu des opérations réalisées.

CONTENU :**THEORIE** (thème commun)

1. Règlementation
2. La prévention
3. Les statistiques d'accident du travail
4. Notions élémentaires en électricité
5. Les effets du courant sur le corps humain
6. Domaines de tension
7. La protection
8. Conduite à tenir en cas d'accidents
9. Zones et locaux
10. Habilitation électrique
11. La Consignation
12. EPI/EPC
13. Partie pratique

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de solides compétences en électricité.

NOM DU RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

ROUXEL Romain.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes, jeu Nedia HE, escape game habilitation électrique, quiz kahoot.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Poste de travail de type tableau électrique pour exercices pratiques
- Exercices d'applications sur tableau électrique et/ou sur installation existante pour exercices pratiques
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.

DATES DE FORMATION :

En fonction de vos besoins.

DURÉE :

Formation initiale : 14 heures, 10 heures - théorie et 4 heures - pratique (2jours).

Formation de recyclage : 10,5 heures (1 jour et demi) - la durée du tronc commun est plus courte.

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Au sein de votre entreprise (en intra).

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation des connaissances par QCM (70% de bonnes réponses requis) et de savoir-faire par une mise en situation.

SANCTION VISÉE :

Titre d'habilitation électrique en cas de réussite aux épreuves.

Attestation de formation/Evaluation.

*Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir en fonction des tâches du salarié.
La périodicité suggérée est de 3 ans.*

DIVERS :

Un livret en dématérialisé sous QR code sera remis à chaque participant en fin de formation.